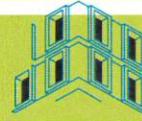




Département du Calvados
Mairie de TREVIERES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIERES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Françoise DUSSEURT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL, Françoise LEBOULANGER, Martial LEGROS, Patrick WATERS, Delphine BOULOT, Bruno LEFRANÇOIS

Étaient excusés : Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint (pouvoir donné à Mireille DUFOUR), Frédéric FOSSEY – 3^{ème} adjoint (pouvoir donné à Delphine BOULOT), Laetitia MOREAU

Le quorum étant atteint, l'assemblée désigne Delphine BOULOT en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la séance du 05 août 2025
2. Convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Ville Amie des Ainés dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants séniors
3. Convention « Intervention en régie sur la voirie intercommunale »
4. Convention « Ecole dehors »
5. Gendarmerie : renouvellement de bail
6. BP 71100 : décision modificative
7. Cinéma – La Poste : point sur l'avancement du projet
8. Zone de fraicheur : validation de l'Avant-Projet
9. Espaces sans tabac : lieux et nombre suite à l'arrêté du gouvernement
10. Travaux rue du pont de la barre : lancement des appels d'offres
11. Association « La Cousette Crédit » : demande de locaux
12. Compte rendu des commissions
13. Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 05 août 2025

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 05 août 2025.

Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

2. Convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Ville Amie des Ainés dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants séniors

Suite à notre délibération n°2025-67 du 08 juillet dernier autorisant Madame le Maire à solliciter le Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Séniors (« Axe 2 - Le support à la création de projets dans les territoires ») de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés®, nous avons reçu une réponse positive le 04 août. Le montant accordé pour les travaux supplémentaires liés aux aménagements extérieurs de l'Espace de Vie Sociale est de 23 238.24 €.

Afin de percevoir cette subvention, nous devons retourner la convention signée et effectuer les travaux dans un délai d'un an.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Ville Amie des Ainés dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants séniors.

3. Convention « Intervention en régie sur la voirie intercommunale »

Le conseil communautaire du 10 avril 2025 a décidé de renouveler les conventions de mise à disposition de moyens et de personnel pour l'entretien de la voirie intercommunale à compter du 01/01/2025.

Si la collectivité fait le choix de continuer ces travaux d'entretien courant en régie, nous devons retourner la convention dûment complétée et signée. La convention est présentée à l'assemblée.

Teneur des discussions :

Nouveau tarif de remboursement 36€/H

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

**Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens et de personnel
« INTERVENTION EN REGIE SUR LA VOIRIE INTERCOMMUNALE ».**

4. Convention « Ecole dehors »

L'école publique de Trévières souhaite reconduire l'école dehors sur le terrain communal mis à leur disposition derrière le collège. Les enseignantes de 2 classes (CE2/CM1 et CP) souhaitent faire cours les mardi et jeudi après-midi.

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la mise à disposition du terrain communal pour l'école dehors.

5. Gendarmerie : renouvellement de bail

Le bail de la gendarmerie est arrivé à son terme et doit être renouvelé.

Teneur des discussions :

Le bail sera renouvelé pour 9 ans.

La gendarmerie verse un loyer de 79 482€ par an, versé en 2 fois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à signer le bail de location avec la Gendarmerie

6. BP 71100 : décision modificative

Vu le Budget Primitif 2025 adopté le 15/04/2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits pour mandater les écritures concernant les frais d'étude du projet de rénovation du Cinéma et de la Poste ;

Il est nécessaire d'AUTORISER Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 4 et détaillés dans le tableau ci-dessous :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses
Investissement	21	2131	- 65 000 € €
Investissement	20	203	+ 65 000 €

Teneur des discussions :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Valide le projet de décision modificative n°4 au BP 71100

7. Cinéma – La Poste : point sur l'avancement du projet

Le permis de construire du projet de rénovation des bâtiments du Cinéma et de la Poste a été déposé le 08/09/2025.

Teneur des discussions :

L'état octroie une subvention de 488 540€ au titre du recyclage foncier

Toutes les subventions ne seront connues que début 2026

8. Zone de fraicheur : validation de l'Avant-Projet

L'atelier Strates en Strates a remis son avant-projet le 30 juin dernier.

Une réunion de travail a eu lieu le 24 juillet pour étudier sa proposition. Suite aux demandes formulées à l'issue de cette réunion, Monsieur PICAUD a revu le projet (joint en annexe) :

- Suppression d'une passerelle
- Repositionnement du tracé du platelage
- Certains postes initialement prévus sont passés en PSE (options)
- Adaptation de certains prix en fonction du marché actuel.

Teneur des discussions :

Mme le Maire présente les nouveaux plans de la zone de fraicheur, mais la délibération est reportée car peu de personnes du conseil étaient présentes aux réunions de présentations précédentes, un atelier est fixé au 30 Septembre

9. Espaces sans tabac : lieux et nombre suite à l'arrêté du gouvernement

La ligue contre le cancer nous a fait parvenir un message suite au nouvel arrêté pris par le Gouvernement :

« Suite au nouvel arrêté du gouvernement, nous avons dû apporter quelques changements à la façon dont nous mettons en place nos espaces sans tabac. Mais nous atteignons notre but !

Pendant l'été, nous avons eu quelques réponses qui pourront peut-être vous aider. Les panneaux espaces sans tabac de la ligue sont utilisable pour signaler l'interdiction de fumer, à condition qu'ils aient la mention :

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur tabac-info-service.fr ou appelez le 3989.

Articles R3512-2 et R3515-2 du code de la santé publique

Nous allons tout de suite ajouter cette mention à nos panneaux.

Il nous faudra ensuite le logo de la commune, et le nombre de panneaux souhaité, ainsi nous pourront lancer la production (le délai de production est court), ils vous seront envoyés directement.

Avec ces panneaux, vous n'êtes pas obligé de mettre en place ceux du ministère.

Cependant, n'oubliez pas d'inclure dans le nombre de panneaux, les nouveaux espaces concernés par l'arrêté :

- *Parcs et jardins publics ;*
- *Plages bordant des eaux de baignade, pendant la saison balnéaire ;*
- *Zones affectées à l'attente des voyageurs (comme les quais ou arrêts de bus) ;*
- *Espaces non couverts des bibliothèques ;*
- *Espaces non couverts des équipements sportifs (au sens de l'article R. 312-2 du code du sport) ;*
- *Les Abords immédiats :*
 - *des établissements scolaires,*
 - *des lieux accueillant, formant ou hébergeant des mineurs,*
 - *des bibliothèques,*
 - *des équipements sportifs.*

Le périmètre devra être d'au moins 10 mètres autour de ces établissements. »

Teneur des discussions :

Au total 11 panneaux seront demandés.

Ils seront installés aux abords des « établissements scolaires, sur l'aire de jeux dans le bourg, au city stade, au stade et aux arrêts de bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P C X A	P X C A	P C A	P C X A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P C X A		

Après vérification que tous les sites visés par la nouvelle réglementation sont bien inclus dans la délibération n°2025-66 du 08 juillet 2025 ;

**Décide le cas échéant de la modifier pour y ajouter les sites manquants et ajuster le nombre de panneaux :
- 11 panneaux**

10. Travaux rue du pont de la barre : lancement des appels d'offres

Le Cabinet CAVOIT a séparé le projet en 2 phases pour permettre de déposer 2 demandes de subvention au titre des amendes de police du Département.

Les appels d'offres peuvent être lancés.

Teneur des discussions :

La 1ere phase, qui concerne le plateau aux abords du nouveau lotissement rue du pont de la barre, ainsi que la signalisation de cette même rue devraient débuter avant la fin de l'année

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT- SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P X C A	P X C A	P X C A	P X C A	P X C A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P X C A	P X C A	P X C A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P X C A	P X C A	P X C A		

Autorise Madame le Maire à lancer le marché de consultation des entreprises.

11. Association « La Cousette Crédit » : demande de locaux

« La cousette création » est aujourd'hui en association (récépissé de dépôt au greffe des associations donné en mairie), elle se désolidarise de l'EVS.

L'association sollicite la salle du sous-sol du presbytère après la réintégration de l'EVS au haras. Et en attendant la salle des associations, en reprenant leur matériel après chaque utilisation.

La mise à disposition de la salle du sous-sol du presbytère nécessiterait la signature d'une convention (en prévoyant la reprise de cette salle par la commune si un projet au niveau de l'occupation future ou du devenir du presbytère venaient à changer).

Teneur des discussions :

Le conseil rappelle que l'EVS a été créée pour accueillir un grand nombre d'activités différentes dont la couture, il n'y a pas lieu d'avoir une autre salle pour cette activité

L'association « La cousette création » pourra continuer d'utiliser l'EVS mais pas le presbytère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité :

Mireille DUFOUR	Loïc PERIOT	Françoise DUSSEURT-SARTHE	Frédéric FOSSEY	Françoise LE MARQUAND
P C X A	P X C A	P C X A	P C X A	P C X A
Gérald ROUSSEUW	Valérie TANQUEREL	Françoise LEBOULANGER	Laëtitia MOREAU	Martial LEGROS
P C X A	P C X A	P C X A	P C A	P X C A
Patrick WATERS	Delphine BOULOT	Bruno LEFRANCOIS		
P C X A	P C X A	P X C A		

- Réponse à l'association « La cousette création » sur leur demande de local : Le conseil ne les autorise pas à utiliser le presbytère

12. Compte-rendu des commissions communales

13. Questions diverses

- Délégation exercée : devis entreprise LEFRANCOIS pour la réalisation d'une chappe en mortier de ciment fibré 3 528.40 € HT / 4 000.00 € TTC
- Démolition du gymnase du collège
- Plaque de l'église en l'honneur des soldats américains
- Maison rue de La Heuderie, l'étude thermique est en cours
 - Bruno LEFRANCOIS lit une lettre de Frère Cyril demandant à la mairie une aide financière pour l'installation de radiateurs dans l'église

Il présente 2 devis : Devis de l'entreprise GD'elec = 11 968 ,90€ HT

Devis de l'entreprise Hervieu = 12 778,50€ HT

Sur le principe le conseil est d'accord mais préfère l'entreprise Hervieu qui est sur la commune, et demande à ce que la paroisse participe pour moitié aux frais

- Mme DUFOUR informe le conseil des nouvelles modalités des futures élections municipales 2026

Dates :

18/09 – 18h : Comité « Solidarité et lien social »

20/09 – 12h00 : Inauguration du panneau « Ville ambassadrice du don d'organes » (10h00 : marche avec les greffés et soirée Karaoké avec l'amicale des Sapeurs-Pompiers)

04/10 – 11h : Inauguration du boulodrome en présence du sous-préfet

05/10 : Repas des Ainés

11/10 – 14h45 : Marche « Octobre Rose »

02/10 Réunion de CMJ

06/10 réunion festival de la pomme avec les associations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04
La prochaine réunion est fixée au mardi 21/10/2025 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- 75. Convention relative à l'octroi d'une subvention par le Réseau Francophone des Ville Amie des Ainés dans le cadre du Fonds d'appui pour des territoires innovants séniors
- 76. Convention « Intervention en régie sur la voirie intercommunale »
- 77. Convention « Ecole dehors »
- 78. Gendarmerie : renouvellement de bail
- 79. BP 71100 : décision modificative
- 80. Zone de fraicheur : validation de l'Avant-Projet
- 81. Espaces sans tabac : lieux et nombre suite à l'arrêté du gouvernement
- 82. Travaux rue du pont de la barre : lancement des appels d'offres
- 83. Association « La Cousette Création » : demande de locaux

Signature du Président et du secrétaire de séance :

